

SERVICE PRE-CONTENTIEUX

Déposé le : 22.08.2025
13P2340070000043
LR RI AR

SD : 87001235303833V



0117934 granata cuisines
1017 av maryse bastie
46000 CAHORS

Référence : Contrat de services pour la **Filière Eléments d'ameublement (EA)**

Objet : Mise en demeure de procéder aux déclarations de mise sur le marché sous peine de résiliation de plein droit du Contrat et de retrait du numéro d'identifiant unique

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que par la signature du contrat d'adhésion (ci-après, le « Contrat »), vous avez adhéré au système collectif mis en place par ECOMAISON (anciennement dénommée Eco-mobilier) pour permettre aux metteurs en marché de respecter leurs obligations au titre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Conformément au Contrat et à son article « **SERVICE DE MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU METTEUR SUR LE MARCHE** », vous vous êtes engagés à déclarer les quantités de **EA** que vous avez mis sur le marché afin de déterminer le montant de l'Eco-participation due conformément au Contrat.

Aucune déclaration n'a été faite s'agissant des mises en marchés effectuées sur le T2/2025 et toute autre période en non-conformité.

Compte-tenu de ce manquement à vos obligations contractuelles, nous vous mettons en demeure de procéder, dans un délai de 30 jours à compter de la réception du présent courrier, aux déclarations des éléments d'ameublement que vous avez mis sur le marché pour le T2/2025.

Conformément au Contrat, à défaut d'exécution de vos obligations dans le délai susvisé, ECOMAISON n'aura pas d'autre choix que de résilier de plein droit le Contrat et de solliciter en conséquence de l'ADEME le retrait de votre numéro d'identifiant unique (IDU).



13P23400700000430102

Ecomaison

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 291 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
ecomaison.com

En outre, nous vous rappelons qu'en application du Contrat, le Metteur en Marché ou l'Adhérent « *qui ne déclare pas les mises en marché aux dates prévues, ou commet des erreurs dans les déclarations ou ne paie pas les Eco-participations y afférentes, Ecomaison a l'obligation de transmettre son dossier aux Pouvoirs Publics, conformément à son Agrément, et fera procéder par l'ADEME à la suppression de son Identifiant unique et aux sanctions administratives définies à l'article L. 541-9-5 du Code de l'environnement en sus de l'application rétroactive d'Ecomaison des Eco-participations* »

D'autre part, « *Les sanctions administratives ne sont pas exclusives des poursuites judiciaires qu'Ecomaison juge utiles d'engager afin, notamment, de recouvrer les Eco-participations dues.* »

Conformément à notre Contrat, le présent courrier fait courir un délai de 30 jours à compter de sa réception et valant tentative de négociation amiable pour les manquements à vos obligations de déclaration et permettant également à Ecomaison de faire application de son droit de résiliation à l'issue dudit délai et sans qu'aucune autre notification ne soit nécessaire.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact par mail à relance@ecomaison.com ou par téléphone au 01 89 71 72 18.

Nous vous informons par ailleurs que les créneaux pour des échanges téléphoniques pourront être organisés à compter du 01 septembre 2025.

Dans l'attente de votre exécution rapide, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Xavier REBARDY

Directeur des Affaires Réglementaires et Juridiques



13P234007/000004-320202

Ecomaison

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 291 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
ecomaison.com